Chère étudiante, cher étudiant,

Tu as été sélectionné(e) pour bénéficier d'une bourse de mobilité, dans le cadre du programme Erasmus+, Erasmus Belgica (EB) ou du Fonds d’Aide à la Mobilité étudiante (FAMé) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce dont nous nous réjouissons. C’est une belle opportunité ; c’est également un **ENGAGEMENT**. Il y a évidemment des règles et procédures à respecter avant, pendant et après ton séjour ; elles sont rappelées ci-après. Leur non-respect entraînera d'office l'annulation de ta candidature.

Conserve bien ce document, il te servira de feuille de route.

N’oublie pas qu’une mobilité bien préparée est une mobilité réussie.

***Avant de partir***

1. Tu participes à toutes les réunions organisées pour préparer ta mobilité ;
2. Tu utilises exclusivement l’adresse courriel …@student.hech.be ;
3. Tu contactes l'assistante sociale afin d’établir la catégorie (étudiant bénéficiant d’une allocation d’études ou autre) dont tu fais partie. Pour rappel, ceci permet de moduler le montant de la bourse de mobilité, qui sera plus élevé pour un étudiant allocataire et moins élevé pour un étudiant autre (*Attestation Conseil social\**) ;
4. Pour compléter ton contrat d'études (*learning agreement*) : tu prends contact par courriel avec ta coordinatrice pédagogique :

**Nathalie de Harlez,** [nathalie.deharlez@hech.be](mailto:nathalie.deharlez@hech.be) ;

Elle te transmet dans le courant du mois d’avril, par courriel ou lors d’une rencontre individualisée, les documents nécessaires à la construction de ton contrat d’études, à savoir, un document « Principes de mobilité » ainsi qu’une « grille de convergence » des cours à sélectionner dans l’université d’accueil ou un lien vers le répertoire de cours. A partir de ces documents, tu dois vérifier sur le site de l’université d’accueil que les cours choisis sont toujours bien organisés.

1. Ta coordinatrice pédagogique te fixe rendez-vous au plus tard la semaine précédant le blocus pour vérification et validation du contrat d’études avant envoi pour approbation et validation par le coordinateur de département de l’institution d’accueil avant le **14/06/22** ;[[1]](#footnote-1)
2. Tu t’inscris à l’université d’accueil en respectant la deadline et la procédure prévue ; tu vérifies la date de rentrée ou semaine d’accueil, les dates des sessions d’examens (1ère et 2e) ainsi que le niveau de langue requis;
3. Pour les mobilités en **Europe** uniquement, tu passes le test de langue en ligne (OLS) selon les règles et délai annoncés par courriel. Un niveau B1 est requis dans la langue d’enseignement. S’il n’est pas atteint, tu suis les cours de langue en ligne (OLS) pour y parvenir avant le début de ta mobilité;
4. A l’issue de la délibération de juin, tu nous communiques tes résultats par courriel à l’adresse [relinter@hech.be](mailto:relinter@hech.be);
5. En cas de deuxième session, tu préviens l’institution d’accueil que tu ne pourras être présent avant le **14/09/22** ;
6. Tu dois être inscrit(e) et en ordre de paiement de Droit d'Inscription à la HECh / l’ULiège pour l’année 2022 – 2023 (non-paiement = pas d'assurance !!!!); il nous faudra la confirmation par ton secrétariat des études que ton dossier administratif est en ordre avant que tu puisses partir (*Attestation dossier administratif\**) ;
7. Pour les mobilités **Erasmus Belgica**, tu nous transmets copie de ton contrat de bail ;
8. Tu signales ton voyage sur le site de l’ambassade de Belgique, <https://travellersonline.diplomatie.be/>. Tu fais une copie de ta carte d’identité et/ou de ton passeport que tu laisseras toujours dans ton logement à l’étranger.
9. Après la délibération de juin ou de septembre et impérativement avant ton départ, tu passes au Bureau des Relations Internationales (BRI) muni(e) des attestations détaillées d’assurances suivantes (obligatoires et réclamées par l’Agence Erasmus) :
   * « soin de santé (mutuelle)» ou carte européenne maladie « accident et maladie grave, y compris incapacité temporaire ou permanente »
   * « rapatriement, y compris en cas de décès»
   * « voyage » (annulation et perte, vol ou dégâts bagages) à prendre en même temps que le titre de transport.
10. Nous signerons le *contrat de bourse Erasmus+, EB, FAMé*.

**Une fois ces documents signés, nous sommes liés contractuellement.**

***Sur place***

1. Tu représentes la HECh/l’ULiège et ton comportement doit être exemplaire ;
2. Dès ton arrivée dans l’institution d’accueil, tu te rends au BRI de l’université d’accueil et tu nous transmets par courriel, copie scannée de l’*Attestation de séjour\** dûment complétée et estampillée pour la partie arrivée.
3. Tu dois également, le plus tôt après ton arrivée, vérifier la faisabilité de ton *contrat d’études* ;
4. Si tu es contraint de modifier ton *contrat d'études*, et ce uniquement pour des raisons pédagogiques justifiées et clairement exprimées par courriel à ta coordinatrice pédagogique. Celles-ci ne seront effectives qu’après validation par les coordinateurs pédagogiques de la HECh et de l’institution d’accueil. Ces modifications devront se faire au plus tard, le **14 octobre** pour le Q1, le **15 février** pour le Q2 ; plus aucune modification ne sera acceptée après ces dates. Le learning agreement est le document le plus important de ta mobilité. Il permet le processus de reconnaissance académique, à savoir la validation des crédits obtenus en mobilité par le jury de la HECh / ULg via le relevé de notes (Transcript of records) transmis par l’institution d’accueil ;
5. Tu signales ta présence et ton statut d'étudiant en mobilité à chacun des professeurs que tu auras à l’institution d’accueil ;
6. Tu nous donnes de temps en temps un courriel avec des nouvelles ;
7. Si tu dois faire face à des problèmes sur place, tu essayes dans la mesure du possible de les résoudre avec l'institution d'accueil ; s’il n’y a pas de solution locale, tu nous contactes par téléphone (+32 4 254 76 04), via Teams ou par courriel ([relinter@hech.be](mailto:relinter@hech.be)); nous sommes là pour t’aider ;
8. Tu dois évidemment suivre à l’institution d’accueil les cours et matières prévues au contrat d’études et y présenter toutes les épreuves correspondantes ; tu as droit à deux sessions d’examens, organisées selon les calendriers de l’institution d’accueil. Toute épreuve du contrat d’études non réussie doit être représentée dans l’institution d’accueil. Un semestre/une année d’études totalise au moins 27/60 ECTS et pas plus de 33/66 ECTS, y compris les cours de langue du pays d’accueil ;
9. Si un stage est prévu dans ton cursus de l’institution d’accueil, tu nous en communiques, par courriel, le lieu, l’institution et le secteur d’activités ;
10. Tu suis régulièrement les cours de langue en ligne sur le site OLS ;
11. A la fin de ton séjour, tu fais compléter et signer l’*attestation de séjour* pour la partie départ par le BRI de l’institution d’accueil ;

***Au retour***, au plus tard 15 jours après la fin de la session d’examens,

1. Tu présentes à nouveau le test de langue en ligne (OLS) ;
2. Tu complètes le rapport « BRI » et le rapport de mobilité en ligne sur le site de l’agence européenne, au moyen du lien que tu auras reçu par courriel à la fin de ton séjour ;
3. Tu te rends au BRI de la HECh pour signaler ton retour, communiquer tes résultats et nous remettre *l’Attestation de séjour\** complétée et SIGNĒE.

***Situation particulière liée à la crise sanitaire du Covid-19 :***

1. La mobilité ne pourra avoir lieu que si les conditions suivantes sont remplies :

* obligation de cours mixtes ou uniquement en présentiel (pas de mobilité si cours uniquement en ligne);
* pas de restriction pour voyager vers le pays d'accueil (à vérifier sur le site du Ministère des Affaires étrangères, <https://diplomatie.belgium.be/fr>),
* pas de restriction de prendre part à une mobilité de la part de l'Agence Erasmus,
* possibilité de suivre tous les cours inscrits au contrat d'études (LA),
* acceptation du LA par les coordinateurs locaux et l'institution d'accueil avant le départ,

1. En cas de dégradation de la situation sanitaire et/ou de (re)confinement

* la mobilité entamée devra se poursuivre: suivi des cours et présentation des examens selon les modalités de l'institution d'accueil,
* si rapatriement il y a, la clause de force majeure ne pourra être d'application, les frais seront à votre charge (à vérifier avec votre compagnie d'assurance),

1. la HECh se réserve le droit d'annuler votre mobilité jusqu'à la veille du départ.

Le **paiement de la bourse** de mobilité Erasmus+, EB ou FAMé se fera en deux étapes :

1. Au moment de ton départ, 80% du montant total maximum de la bourse
2. Après ton retour et remise de TOUS les documents contractuels, solde des 20% restant en fonction du nombre de jours passés effectivement sur place.

!!!La gestion des autres aides financières, allocation d’études Fédération Wallonie-Bruxelles, conseil social etc… ne dépend pas du BRI !!!

*\*à télécharger via* https://www.hech.be/fr/nos-services/relations-internationales

Nous te souhaitons une belle fin d'année scolaire et un excellent séjour.

Dominique Pairoux, coordinatrice administrative

Laura Giraerts, adjointe administrative

Nathalie de Harlez, coordinatrice pédagogique.

Fait à Liège, le

Par la signature de ces consignes, je m’engage à respecter les procédures administratives et pédagogiques pendant la préparation et toute la durée de mon séjour. Je suis conscient que cette sélection pourrait être annulée en cas de non-respect des procédures.

La remise de tous les documents administratifs dans les délais impartis est un préalable à la délibération de première session et, conformément à l’article 3.6 du contrat de bourse Erasmus, le remboursement de la partie perçue de la bourse de mobilité sera exigé en cas de manquement avéré (retard dans la transmission des documents notamment).

Nom - Prénom : ……………………………….

Etudiant de la section : ………………………………………………….

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

1. Les points 5 et 6 peuvent être agencés de manière différente en fonction des consignes données par ton coordinatrice pédagogique. [↑](#footnote-ref-1)